

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2017

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier, pour l'année 2017 (budget principal et budget annexe). Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier doit concorder avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2018.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Adopte le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **15 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.